SECRETARIAT ADMINISTRATIF

Mardi 19 mars 2024

Procès-Verbal N° 647

CARNET NOIR :

Le Président du District de l'Isère,
Les membres du District de l'Isère,
Le personnel administratif et technique,

tiennent à présenter leurs très sincères condoléances à
Thierry TRUWANT (Vice-Président du District) suite au décès de sa belle-mère.

Offre d'Emploi : Secrétaire comptable et administratif(ve)

Le District recrute un(e) Secrétaire comptable et administratif(ve)

Le District recrute dans son équipe administrative un(e) secrétaire comptable et administratif(ve).
Maîtrise des outils informatiques : Word, Excel, Powerpoint, Explorer, Outlook.
Une connaissance du logiciel CEGID serait un plus
Lieu de travail : siège du District de l'Isère 2 bis rue Pierre de Coubertin, 38360 Sassenage
Sur une base de 35H

CV et lettre de motivation à envoyer par mail à : district@isere.fff.fr
Prise de poste le plus rapidement possible
FICHE DE POSTE

Appel à candidature Lieux Finales des Coupes de l'Isère

Les commissions sportive et féminines lancent un appel à candidature pour les clubs souhaitant accueillir les Finales de Coupes :

- **Le 1 juin 2024 : Finales Jeunes et Féminines** (jeunes)
- **Le 2 Juin 2024 : Finales Seniors et Féminines** (seniors)

Les candidatures sont à adresser au District pour le **5 Avril date butoir.**

Cahier des charges :

- CAHIER DES CHARGES FINALES COUPES SENIOR
- CAHIER DES CHARGES FINALES COUPES JEUNES

FRAIS ARBITRAGE 2023-2024 – CAISSE DE PEREQUATION

Nous vous rappelons que pour la saison 2023-2024 les provisions de frais d'arbitrage restent inchangées.
Catégories concernées : D1 – D2 – D3 – U20D1 et U17D1.

TRESORERIE

FORFAIT JOURNEE

Amende 32 €
Du 11 au 17 mars 2024

FC 2A 1	U17 D1 / Phase Unique
ENT ST HIL TOUV GRES 1	U17 D2 / Phase 2
VALLEE GRESSE FC 2	U17 D3 / Phase 2
VINAY FC 1	U17 D3 / Phase 2
USVO GRENOBLE 2	U15 D3 / Phase 2
ECHIROLLES FC 4	U15 D3 / Phase 2
SUD ISERE FC 2	U15 D3 / Phase 2
MOIRANS FC 2	U15 D3 / Phase 2
NIVOLAS V. CS 2	U15 D3 / Phase 2
SAINT QUENTIN FALLAV 2	Féminines U15 F À 8 D3 / Phase 2
NOYAREY F.C. 2	U13 D4 / Phase 2
ASCOL FOOT 38 2	U13 D4 / Phase 2
CHEYSSIEU LA SANNE 2	U13 D4 / Phase 2

FORFAIT APRES TIRAGE COUPE

Amende 32 €
Du 11 au 17 mars 2024

VILLENEUVE AJA 1	COUPE ISERE SENIORS A8 ET ENTREPRISE / PHASE 1

FMI NON RETOURNEE

Amende 75 €
Du 19 mars 2024
Voir PV Commission FMI n° 647

NON RETOUR DU DEFI JONGLAGE

Amende 25 €
Challenge U13 Festival Isère

3° Tour du 2 mars 2024
ST MARTIN D'HERES 4
NOYAREY
MISTRAL 3

PAYS VOIRONNAIS 2
RIVES 2
TULLINS 2
BEAUCROISSANT

RUY
DOLOMIEU 2
BOURBRE
LAUZES 2

Liste des clubs non à jour de Trésorerie District

CLUBS NON A JOUR AU 16 FEVRIER 2024

Article 17
17-3 – Procédures et Sanctions :

c) Si 6 semaines après l'émission du relevé de compte initial le club est toujours en défaut de paiement, une dernière mise en demeure par courrier électronique avec accusé de réception lui est adressée, et si le règlement n'est pas effectué sous une semaine à compter de l'envoi du courrier électronique avec accusé de réception, il est suspendu au sens de l'article 231 des Règlements Généraux de la F.F.F. : « Un club suspendu par la Fédération ne peut prendre part à aucun match officiel ou amical et est considéré comme forfait pour tous les matchs officiels qu'il aurait à disputer pendant le temps de sa suspension. Il ne peut se faire représenter aux réunions de Districts, de Ligues ou de la Fédération. » Cette suspension du club est notifiée sur le site internet du District

Les clubs ci-dessous se verront suspendus en vertu de l'article 17.3 du règlement financier (ci-dessus), avec date d'effet le 20 mars 2024

536496 ECHIROLLES SURIEUX
539465 MISTRAL FC
553088 VIE ET PARTAGE
564310 FC LE TOUVET

CLUBS NON A JOUR AU 15 MARS 2024

Article 17
17-3 – Procédures et Sanctions :

a) En cas de défaut de paiement, le dossier du club est transmis à la commission des Règlements, laquelle effectue une mise en demeure par courrier électronique avec accusé de réception ainsi que par le Site Internet du District. Tous les frais de procédure de recouvrement sont imputés aux clubs. Le club redevable des sommes dues au District a un délai total de 4 semaines à compter de l'émission initiale du relevé de compte pour régulariser définitivement sa situation. En cas de non régularisation, il est pénalisé par la Commission Départementale des Règlements, d'un retrait de 3 points au classement de toutes les équipes du club qui disputent un championnat organisé par les instances du District avec classement.

Les clubs ci-dessous se verront retirer 3 (trois) points au classement concernant toutes leurs équipes en vertu de l'article 17.3 du règlement financier (ci-dessus), avec date d'effet le 29 mars 2024

544456 FC 2A
550893 PAYS VOIRONNAIS FUTSAL
582073 FUTSALL DES GEANTS
848046 RIVOIS FUTSAL OLYMPIQUE

RAPPEL E-MAILS COMMISSIONS ET AUTRES

Pour information : si vous utilisez les adresses e-mail des commissions, il est inutile de faire une copie au District. Un transfert est fait automatiquement.

E-mails Commissions	
APPEL	appel@isere.fff.fr

ARBITRES	arbitres@isere.fff.fr
DELEGATIONS	delegations@isere.fff.fr
DISCIPLINE	discipline@isere.fff.fr
FOOT ENTREPRISE	foot-entreprise@isere.fff.fr
FUTSAL	futsal@isere.fff.fr
REGLEMENTS	reglements@isere.fff.fr
SPORTIVE	sportive@isere.fff.fr
STATUT ARBITRAGE	statutsarbitrage@isere.fff.fr
TERRAINS	terrains@isere.fff.fr
FEMININES	feminines@isere.fff.fr
ETHIQUE ET PREVENTION	ethique@isere.fff.fr
Autres E-mails	
District	district@isere.fff.fr
Président	herve.giroud-garampon@isere.fff.fr
Vice-Président Délégué	michel.vachetta@gmail.com
Trésorier	fciceron@isere.fff.fr
Comptabilité	comptabilite@isere.fff.fr
Responsable administrative	edarocha@isere.fff.fr
Conseiller Technique Fédéral	tbartolini@isere.fff.fr
Educateur Sportif	dcazanove@isere.fff.fr
CTD - DAP	jhugonnard@isere.fff.fr
Educateur Sportif	mbenlahrache@isere.fff.fr